

UN TUEUR SILENCIEUX

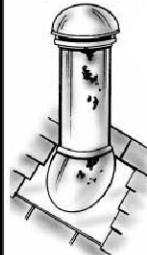


Le monoxyde de carbone est un gaz invisible et inodore pouvant entraîner une mort rapide.

Faites nettoyer et inspecter votre fournaise et vos cheminées chaque année, et installez un avertisseur de monoxyde de carbone.

Ce qu'il faut savoir sur le monoxyde de carbone

VÉRIFIEZ VOTRE CHEMINÉE



Examinez régulièrement votre cheminée en vue de détecter tout indice de dégradation ou de corrosion.



Faites nettoyer et inspecter toutes vos cheminées chaque année afin d'empêcher l'accumulation de monoxyde de carbone, un gaz mortel.

Visitez www.ofm.gov.on.ca pour en savoir plus long sur la sécurité-incendie.



Messages-clés :

- ✓ Le monoxyde de carbone (CO) résulte de la combustion incomplète de combustibles comme le propane, l'essence, le gaz naturel, l'huile de chauffage ou le bois. Ce phénomène peut se produire dans le cas de tout appareil ou dispositif brûlant ces combustibles, comme les fournaies, les foyers, les radiateurs à eau chaude ou les poêles.
- ✓ Autres causes communes d'émanations de CO : des voitures dont le moteur tourne dans des garages attenants à la maison, des barbecues utilisés à l'intérieur, des appareils de chauffage au kérosène incorrectement ventilés, ou des cheminées ou des événements sales ou bouchés.
- ✓ Prévenez la formation de CO en faisant nettoyer et inspecter annuellement les fournaies et les cheminées.
- ✓ L'exposition au CO peut provoquer des symptômes semblables à ceux de la grippe comme des maux de tête, des nausées et des étourdissements, et de la confusion, de la somnolence, ainsi que la perte de conscience et la mort.
- ✓ L'installation d'un avertisseur de CO dans le domicile avertira les occupants de la présence de ce gaz mortel. Si vous n'installez qu'un seul avertisseur, mettez-le près des chambres à coucher. Les autres avertisseurs doivent être situés dans les pièces où des appareils pour brûler des combustibles sont installés ou près de ces pièces.
- ✓ Si un membre de la maisonnée ressent des symptômes d'empoisonnement au CO, évacuez immédiatement tout le monde du domicile. Téléphonez au service d'incendie ou au 911 de l'extérieur du domicile.



Bureau du commissaire des
incendies ©2009
www.ofm.gov.on.ca

Fait

**Le monoxyde de carbone est un gaz
incolore, insipide et inodore qui peut
être mortel.**

